



## **MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE**

### **CONVENTION**

Opération de transfert de civelles dans « l'Erdre au niveau des plaines de Mazerolles » 2013-2014 dans le cadre du programme de repeuplement de l'anguille avec un suivi scientifique

Entre

Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ci-dessous désigné le MEDDE, situé 1, place des degrés La Défense, représenté par la directrice des pêches maritimes et de l'aquaculture, Mme Cécile Bigot ;

et

L'Association départementale agréée de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public, de protection de la nature et du milieu aquatique de Loire-Atlantique situé au moulin de Quiheix – 44390 Nort sur Erdre, représenté par son Président, M. Gilles Chosson, et désigné sous le terme ADAPAEF 44;

SIRET : 798 698 494 00019

ci-après désigné « le bénéficiaire »

**il est convenu et arrêté ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> – OBJET**

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, avec la participation du MEDDE et dans les délais définis à l'article 3, l'opération de transfert de civelles dans « l'Erdre au niveau des plaines de Mazerolles », d'un tonnage prévisionnel de 350 kg, ci-dessous décrite avec un suivi scientifique.